

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

---

**Séance du 13 OCTOBRE 2025**

**DELIBERATION N° 37/2025**

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame RAFIA Kadijia, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame RAGO Monique, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène, Madame HAMOU THERREY Bernadette, Madame SAHUN Véronique, Monsieur OULIE Gérard, Madame THIBAULT Marie-Thérèse

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Madame LIZEE Anne-Christine, Madame DESCLOUX Odette, Madame RIOUAL Françoise

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe.

C.A. en exercice : 17 Présents : 11                      Votants : 12

Date de convocation : 02/10/2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).

Le nombre de votants est arrêté à 12 (douze) voix. Mme LIZEE Anne-Christine a donné "bon pour pouvoir" à Mme REVOL

**OBJET : OBJET : AIDE À LA MOBILITÉ – ADAPTATION À LA SUITE DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 31/2021 du 5 octobre 2021 relative à l'aide à la mobilité,

**Vu** la délibération n° 24/2023 du 19 décembre 2023 portant renouvellement de la convention avec Transdev Alpilles Berre Méditerranée,

**Vu** la décision du Conseil métropolitain d'Aix-Marseille-Provence en date du 26 juin 2025 instaurant, à compter du 1er septembre 2025, la gratuité des transports publics métropolitains (bus, tram, métro, parkings relais, navettes maritimes, ferry-boat, lignes aéroport A1 et A2) pour :

- Les enfants de moins de 11 ans,
- Les seniors de 65 ans et plus,

À l'exclusion du réseau TER, du service levélo et de lebateau (sauf pour les insulaires résidents),

**Considérant** que cette mesure impacte directement les aides à la mobilité attribuées par le CCAS,

**Considérant** qu'il convient d'adapter la convention de partenariat avec Transdev Alpilles Berre Méditerranée afin de prendre en compte cette gratuité et d'ajuster l'offre d'aide destinée aux autres publics éligibles (personnes en situation de handicap, étudiants, bénéficiaires de la solidarité)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents décide :

**D'approuver** la mise en place de la gratuité des transports publics métropolitains à compter du 1er septembre 2025 pour les enfants de moins de 11 ans et les seniors de 65 ans et plus.

**D'adapter** en conséquence la convention avec Transdev Alpilles Berre Méditerranée, afin de ne plus délivrer de titres de transport pour ces catégories désormais bénéficiaires de la gratuité, tout en maintenant et renforçant l'aide pour les autres publics cibles (personnes handicapées, étudiants, bénéficiaires de la solidarité).

**D'autoriser** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente a signé la convention modifiée ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

